

Aménagement de locaux associatifs - Demandes de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la politique menée pour le développement de la vie associative dans notre cité, la Ville de Besançon envisage l'aménagement de divers bâtiments.

Les opérations projetées sont les suivantes :

- ancienne école Condorcet - Aménagement des locaux de l'Association Palente-village et de la bibliothèque de quartier - Montant des travaux estimé à 264 000 F,

- Villa Decrion - Maison des Associations des Prés de Vaux : 299 000 F,

- Comité de Quartier des Torcols - Chemin de Valentin : 46 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter les projets ci-dessus mentionnés,

- autoriser M. le Député-Maire à lancer, le cas échéant, la procédure d'appel d'offres et à signer les marchés ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

- solliciter la participation financière du Département pour ces 3 opérations,

- inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice courant, le montant des subventions accordées, dès réception des décisions attributives :

* en recettes, au chapitre 903.90/1053.90006 (service 33000)

* en dépenses, au chapitre 903.90/232.90006 (service 33000)

- assurer le financement de la part à la charge de la Ville par l'inscription des crédits nécessaires sur l'imputation mentionnée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.